

La lettre d'Énergie SDED



→ ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Certificats d'Économies d'Énergie : ce qui est bon pour la planète est bon pour les finances communales



Jean Besson
Sénateur Honoraire

La France va accueillir la 21^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris. Cette échéance cruciale doit aboutir à un nouvel accord sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Nous sommes tous concernés par cet enjeu. De plus, agir pour la planète c'est aussi réaliser des économies, plus que jamais nécessaires pour les budgets de nos collectivités locales. Pour toutes ces raisons, Energie SDED, structure opérationnelle aux côtés des communes et des communautés dans la Drôme, s'engage.

Depuis plusieurs années, Energie SDED collecte et négocie à la vente, pour le compte des communes qui le souhaitent, les certificats d'économies d'énergie (CEE) que celles-ci produisent – souvent sans même le savoir – en réalisant des améliorations sur leur patrimoine : isolation et chauffage des bâtiments publics, éclairage des voiries, etc...

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de récompenser des communes particulièrement méritantes dans le domaine, comme Saint-Vallier, Beauvallon, La Bégude-de-Mazenc et Anneyron.

Aujourd'hui, alors que nous venons de verser aux nouvelles communes qui nous ont confié ce travail plus de 120 000 € de vente de CEE au total, il nous est apparu important de consacrer la lettre d'information à cette action. Les 75 communes concernées voient en effet leur effort récompensé par un chèque qui va de quelques dizaines d'euros à plus de 10 000 € selon l'importance de leurs travaux.

Le 30 novembre, à l'occasion d'une soirée exceptionnelle, nous aurons l'occasion de remercier ces communes et encourager de nouvelles à nous rejoindre dans cette démarche.

Ne passez pas à côté de ce « bonus ». Jean-Yves Rossignol, Vice-président chargé de la maîtrise de l'énergie est à votre écoute si vous souhaitez plus d'informations et n'hésitez pas à contacter notre service « performance énergétique », vous bénéficierez de l'expertise de nos collaborateurs.

SOMMAIRE

- CEE Définition
- Avec Energie SDED, comment ça marche ?
- Les textes de références
- Les communes qui ont fait confiance à Energie SDED pour la gestion de leurs CEE
- Les «Energie SDED Awards»
- La SEM Energie Rhône Vallée : le volet production
- Un exemple concret



CEE Définition :

Les Certificats d'Économies d'Énergie sont un moyen de quantifier l'obligation légale imposée aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci doivent promouvoir les économies auprès de leurs clients, à savoir les inciter par de la sensibilisation ou des aides financières ou encore acheter des certificats revendus sur le marché.

Toute personne physique ou morale (associations, collectivités, entreprises...) qui réalisera des économies d'énergie se verra délivrer un certain nombre de certificats en fonction des kWh économisés et pourra les revendre à ces fournisseurs.

Les CEE sont comptabilisées en kWh « cumac » d'énergie finale économisée. L'abréviation « cumac » correspond à la contraction de « cumulés » et « actualisés ». Le montant de kWh cumac économisés correspond au cumul des économies d'énergie annuelles réalisées durant la durée de vie du produit installé. En outre, chaque année, les économies d'énergie annuelles sont actualisées en divisant par 1,04 les économies de l'année précédente (taux d'actualisation de 4 %). Cela permet de comparer des mesures qui font économiser beaucoup tout de suite et des mesures qui font économiser peu mais sur une longue durée. Dans la pratique cela revient à imaginer ce qui aurait été consommé si les actions n'avaient pas été entreprises.

« Obligés et éligibles »

Deux types d'acteurs sont concernés par ces certificats. Les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur carburants...) sont « obligés » de générer des économies d'énergie au prorata de leurs ventes. Pour ce faire ils incitent leurs clients à mettre en œuvre des mesures d'économies d'énergie. Ces économies leur procurent des CEE en retour. Mais ils peuvent également acheter sur un marché spécifique des CEE à des structures autorisées à les mettre en vente. Ce sont les « éligibles » : parmi ces derniers, les collectivités locales !



Tout commence par un simple contrôle des consommations

Avec Energie SDED, comment ça marche ?

Une grande palette de travaux d'économies d'énergie est éligible aux CEE, comme l'isolation, le chauffage, l'éclairage public. La commune (ou intercommunalité) contacte Energie SDED qui va étudier la recevabilité puis valoriser ces travaux en certificats. Une fois les certificats enregistrés par Energie SDED sur le Registre National, différents acheteurs se manifestent. Energie SDED, se charge de procéder à leur vente au meilleur prix sur un marché fluctuant.

Enfin, Energie SDED reverse à la collectivité un montant financier établi sur le prix du kWh cumac affiché par le site www.emmy.fr au moment de la vente. Face aux fluctuations de la cotation boursière, le Bureau Syndical a décidé, pour 2015, de fixer un montant minimal pour le reversement des CEE.

Avec Energie SDED, ce service est entièrement gratuit pour la collectivité.



Camera thermique pour identifier les déperditions de chaleur

Les travaux concernés

La liste des travaux éligibles aux CEE est définie dans un catalogue évolutif officiel disponible sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. www.developpement-durable.gouv.fr/Le-secteur-du-batiment-tertiaire,42913.html

Un exemple concret :

Une commune chauffée au gaz fait isoler la toiture de la mairie, d'une surface de 300 m². Pour obtenir des CEE, elle doit exiger une résistance thermique R = 6 m².K/W, soit une épaisseur d'isolant d'au moins 24 cm.

Le coût sera de 4500 € HT (montant indicatif pour une laine minérale déroulée, hors sujétions éventuelles telles que reprise de charpente, dépose de plafond...). Cette opération apporte 486 000 kWh cumac, actuellement valorisables pour un montant de l'ordre de 1250 € (sur la base de la cotation du mois de juillet 2015, soit 2.58 € pour 1000 kWh).

Eclairage public économe



Les textes de références :

- Loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique (Loi POPE) du 13 juillet 2005
- Loi portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE) du 12 juillet 2010
- Décret du 29 décembre 2010 relatif aux obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.



Isolation d'un toit terrasse



Chantier de rénovation thermique d'une école

Les 97 communes qui ont fait confiance à Energie SDED pour la gestion de leurs CEE depuis le début :

Alixan, Ambonil, Andancette, Anneyron, Aouste-sur-Sye, Aulan, Autichamp, Ballons, Barbières, Barsac, Beaumont-Montoux, Beaurières, Beausemant, Beauvallon, Bouchet, Boulc, Bourg-lès-Valence, Buis-les-Baronnies, Chamaloc, Chamaret, Chanos-Curson, Châteaudouble, Châteauneuf-de-Galaure, Châteauneuf-sur-Isère, Clionsclat, Dieulefit, Divajeu, Epinouze, Etoile-sur-Rhône, Eygalayes, Eymeux, Francillon-sur-Roubion, Gervans, Gigors-et-Lozeron, Hauterives, La Baume-Cornillane, La Baume-de-Transit, La Bégude-de-Mazenc, La Garde-Adhémar, La Laupie, La Motte-Fanjas, La Roche-de-Glun, Larnage, Laveyron, Lens-Lestang, Livron-sur-Drôme, Lorient-sur-Drôme, Malataverne, Manthes, Mercurol, Mérimod-les-Oliviers, Montboucher-sur-Jabron, Montclar-sur-Gervanne, Montmaur-en-Diois, Montségur-sur-Lauzon, Moras-en-Valloire, Nyons, Piégon, Piégros-la-Clastre, Ponet-et-Saint-Auban, Puy-Saint-Martin, Recoubeau-Jansac, Rochefort-Samson, Rochegude, Romeyer, Rousset-les-Vignes, Sahune, Saillans, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Martin-d'Août, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Restitut, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Uze, Saint-Vallier, Sauzet, Séderon, Serves-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage, Taulignan, Tersanne, Valaurie, Val-Maravel, Valouse, Vassieux-en-Vercors, Vaunaveys-la-Rochette, Venterol, Vercoiran, Vinsobres.



Remplacement de menuiseries isolantes

Les CEE mais pas que !

La collecte et la gestion des CEE n'est qu'un volet de l'action d'Energie SDED en faveur de la performance énergétique. Il y a aussi :

- Le suivi énergétique (tableau de bord des consommations d'énergie dans la commune)
- Le Conseil Action Energie, véritable accompagnement opérationnel, c'est-à-dire la mise en œuvre d'actions pour économiser l'énergie sur les bâtiments communaux neufs ou anciens.
- L'éclairage public, à travers la nouvelle compétence proposée aux communes, apporte également une solution pour réduire la facture électrique.



Les «Energie SDED Awards»

Afin de mieux sensibiliser les collectivités drômoises sur cette importante action, Energie SDED organise le lundi 30 novembre, jour symbolique de l'ouverture de la conférence COP21 sur le climat, une remise de prix aux communes les plus méritantes. Il ne s'agit pas seulement des plus grosses sommes collectées. Les « petites communes » ne seront pas oubliées, car des prix seront attribués aussi en fonction de l'exemplarité des projets et également en rapport à la taille de la commune :

- Les trois plus rémunérateurs
- Les trois plus rémunérateurs proportionnellement à la taille de la commune.
- Les plus remarquables

Cette manifestation ouverte à toutes les communes et les intercommunalités de la Drôme sera parrainée par François Sarano, docteur en océanographie, plongeur professionnel, ancien directeur de recherche du Programme Deep Ocean Odyssey, chef d'expédition et ancien conseiller scientifique du Commandant Cousteau. Il interviendra sur les enjeux climatiques.



Doublage isolant épais (16cm)



Pose d'un écran pare-vapeur étanche à l'air

La SEM Energie Rhône Vallée : le volet production

Précurseur dans la Drôme dès 2005 avec la construction de notre siège à Rovaltain TGV dont la façade est recouverte de panneaux photovoltaïques, nous avons réalisé avec les communes des petites centrales de production solaire sur la Drôme (12 au total). Depuis, afin de passer à une production d'énergies renouvelables à plus grande échelle, nous avons créé une Société d'Economie Mixte : « Energie Rhône Vallée ». Ses moyens d'action sont la création en propre de nouvelles unités de production, le rachat d'installations existantes ou la prise de participation dans des projets existants ou en création. Si Energie SDED en est l'actionnaire majoritaire, on compte dans le capital le Département de la Drôme, des Syndicats de traitement des déchets (SYTRAD et le SYPP), le Syndicat du Canal de la Bourne et au titre des partenaires privés la Banque Populaire des Alpes, le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne et enfin les Chambres consulaires. Le SDE07 (Syndicat d'énergies de l'Ardèche) souhaite aujourd'hui rejoindre la SEM, ce qui la rendra encore plus forte demain.

Inversement ce qui est bon pour nos finances est bon pour la planète : La COP 21

Les CEE, une action qui s'intègre dans une démarche nationale avec la Transition énergétique et mondiale avec la conférence COP21 (mobilisation internationale pour agir face au changement climatique) : L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Les AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution de l'Énergie), dont Energie SDED dans la Drôme, s'engagent depuis plusieurs années. Avec notre fédération, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et l'entente Régionale USÉRA (qui regroupe les 9 AODE de Rhône-Alpes) nous serons présents à ce rendez-vous en décembre prochain pour affirmer notre engagement sur le terrain et au quotidien.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Service performance énergétique :
04 75 82 76 16
contact@sded.org

Présentation :
www.developpement-durable.gouv.fr
(rubrique économies d'énergies)

Prix du KWh cumac :
www.emmy.fr

Questions réponses :
www.ademe.fr/collectivites-secteur-publique/gerer-equipement-services

